

OFF
E3A1
A29/
M633

24-2009



**RAPPORT DU
COMITÉ D'ÉTUDE
SUR LES MODALITÉS
DE RÉALISATION D'UNE
NOUVELLE UNIVERSITÉ
DE LANGUE FRANÇAISE
A MONTRÉAL**

DÉCEMBRE 1965

PROPOSAL

to the Board of Directors

for the purchase of a new building
located at 1234 Avenue A, Montreal

Submitted by the Board of Directors
on the 15th day of 1952

Montreal, Quebec 1952

Chapitre I
 LA NAISSE D'UNE NOUVELLE UNIVERSITÉ..... 1

1. La croissance de la population universitaire..... 4

2. Les fonctions de la nouvelle université..... 17

 1. L'enseignement et la recherche

 2. La création des nouveaux métiers et le recyclage des métiers en exercice

 3. L'éducation : R A P P O R T

Chapitre II
 LA CONSTITUTION DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ..... 24

1. La formation..... du Comité d'étude sur..... 26

 1. Le regroupement des ressources

 2. Les modalités de création de la nouvelle université

 3. Le caractère de la nouvelle université

 les modalités de réalisation d'une nouvelle université de langue française à Montréal

 et une université à caractères mixtes

 4. La place de la nouvelle université dans un plan d'ensemble

2. Ses orientations..... 37

 1. Orientations sur études supérieures et la recherche

 2. La formation des métiers

 3. L'éducation permanente

Soumis à monsieur Paul Gérin-Lajoie, Ministre de l'Éducation
 de la province de Québec

Montréal, décembre 1965.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Chapitre I	
LE BESOIN D'UNE NOUVELLE UNIVERSITÉ.....	5
A. La croissance de la population universitaire.....	6
B. Les fonctions de la nouvelle université.....	13
1. L'enseignement et la recherche	
2. La formation des nouveaux maîtres et le recyclage des maîtres en exercice	
3. L'éducation permanente	
Chapitre II	
LA CONSTITUTION DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ.....	21
A. Sa formation.....	22
1. Le regroupement des ressources	
2. Les modalités de création de la nouvelle université	
3. Le caractère de la nouvelle université	
a) une université à caractère public	
b) une université non confessionnelle	
c) une université à charte non limitée	
4. La place de la nouvelle université dans un plan d'ensemble	
B. Son organisation.....	39
1. L'accès aux études supérieures et la recherche	
2. La formation des maîtres	
3. L'éducation permanente	
C. Sa réalisation.....	45
D. Le nom de la nouvelle université.....	49
LES RECOMMANDATIONS.....	51
ANNEXE.....	55

Les membres du Comité

Guy Rocher, président

Marc Brière

Jean Fournier

Germain Gauthier

Bernard Jasmin

Maurice L'Abbé

Roger P. Langlois

André Morel

Père Gérard Plante

Livia Thur

" Nous recommandons qu'il soit créé une
université à charte limitée de
langue française soit immédiatement
créée à Montréal par le regroupement
des ressources des institutions
et l'adjonction de nouvelles, dans
le but de promouvoir le développement
de la culture française au Québec.

Secrétaires: Pierre Marois et

Claudette Rodrigue

Comité de la Commission
royale d'enquête sur l'éducation,
tome II, recommandation 170

CHAPITRE I

Le besoin d'une nouvelle université

" Nous recommandons qu'au moins une université à charte limitée de langue française soit immédiatement créée à Montréal par le regroupement de ressources déjà existantes et l'adjonction de nouvelles, dans le cadre d'une corporation de caractère public..."

(Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, tome II, recommandation 125)

La fondation d'une deuxième université de langue française à Montréal répond, bien certainement, à la nécessité de débarrasser l'université existante d'une population étudiante dont le rythme d'accroissement, au cours des prochaines années, s'annonce si élevé qu'elle pourrait difficilement continuer à desservir toute cette population. Mais il faut compter aussi que la nouvelle université, tout en constituant un apport considérable à l'expansion intellectuelle du pays, sera appelée, dans son développement, à rendre un valeur certaine certains qui contribueront à façonner sa personnalité et à renouveler la vie universitaire. C'est pourquoi nous nous proposons, dans ce chapitre, d'essayer d'abord de saisir l'explor de la nouvelle université (A), pour ensuite chercher à mieux définir les fonctions de la nouvelle université (B).

C H A P I T R E I

le besoin d'une

nouvelle université

supérieure existante, à l'heure actuelle, le facteur auquel il faut reconnaître l'incidence la plus directe sur le développement des institutions universitaires.

C'est là un des points sur lequel la Commission royale d'enquête sur l'enseignement a cru devoir insister en traitant de l'enseignement supérieur, de ses réformes et de son avenir. Il ressort en particulier des analyses les plus récentes que, si la croissance accélérée du nombre des étudiants universitaires est un phénomène général, ce sont surtout les universités de langue française qui, dans le Québec, connaissent les augmentations les plus considérables. N'ont-elles d'ailleurs pas déjà commencé de ressentir les effets d'une poussée démogra-

La fondation d'une deuxième université de langue française à Montréal répond, bien certainement, à la nécessité de décharger l'université existante d'une population étudiante dont le rythme d'accroissement, au cours des prochaines années, s'annonce si élevé qu'elle pourrait difficilement continuer à desservir seule toute cette population. Mais il faut compter aussi que la nouvelle université, tout en constituant un apport considérable à l'expansion intellectuelle du milieu, sera appelée, dans son développement, à mettre en valeur certains services qui contribueront à façonner sa personnalité et à renouveler la vie universitaire. C'est pourquoi nous nous proposons, dans ce chapitre, d'essayer d'abord de mesurer l'ampleur de la poussée démographique (A), pour ensuite chercher à mieux définir les fonctions de la nouvelle université (B).

-A-

La croissance de la population universitaire

L'accroissement rapide de la population étudiante au niveau supérieur constitue, à l'heure actuelle, le facteur auquel il faut reconnaître l'incidence la plus directe sur le développement des institutions universitaires.

C'est là un des points sur lequel la Commission royale d'enquête sur l'enseignement a cru devoir insister en traitant de l'enseignement supérieur, de ses réformes et de son avenir. Il ressort au surplus des analyses les plus récentes que, si la croissance accélérée du nombre des étudiants universitaires est un phénomène général, ce sont surtout les universités de langue française qui, dans le Québec, connaîtront les augmentations les plus considérables. N'ont-elles d'ailleurs pas déjà commencé de ressentir les effets d'une poussée démogra-

phique qui est subitement venue gonfler les effectifs de l'enseignement secondaire, à la suite de certaines réformes pourtant encore bien limitées (1) comparées à celles dont il est question depuis quelques mois. Or, cette poussée, loin de se relâcher, ne pourra que se faire plus pressante dans l'avenir, lorsqu'on aura notamment donné suite à certaines des recommandations du Rapport Parent qui revêtent à cet égard une importance considérable. Nous pensons, en particulier, à ces réformes de structures proposées pour l'enseignement secondaire (création d'un enseignement à caractère polyvalent) et à l'organisation d'un enseignement pré-universitaire et professionnel dans le secteur public: toutes choses qui auraient pour effet certain d'élever de façon radicale la proportion actuelle des jeunes, surtout des jeunes filles, qui accèdent à l'université (2). N'en est-il pas encore ainsi de cette recommandation jugée fondamentale qui vise à ce que la formation des maîtres, tant de l'élémentaire que du secondaire (incluant l'enseignement technique et professionnel), soit intégrée à l'enseignement supérieur et ne soit confiée qu'aux établissements universitaires (3).

On connaît les prévisions des effectifs étudiants des universités de langue française du Québec de 1960-1961 à 1981-1982: le nombre des étudiants triple en moins de dix ans et quintuple en quinze ans. Devant de telles constatations, on était certes fondé à écrire: "Si ces prévisions se réalisent, nos universités feront face au plus grand défi de leur histoire." (4)

1. Nombre des élèves catholiques du cours secondaire (7e-11e années), en 1960-1961: 238,900; en 1966-1967: 411,000; en 1971-1972: 598,300. (Rapport Parent, t. 2, no 324).
2. Rapport Parent, t. 2, no 325.
3. Rapport Parent, t. 2, nos 397 et 419.
4. Rapport Parent, t. 2, nos 322 et 324.

Tableau I

Prévisions des effectifs étudiants des universités de langue française de la province de Québec, de 1960-1961 à 1981-1982.

Années	H	F	Total
1960 - 1961	10,208 (a)	1,231 (a)	11,439 (a)
1966 - 1967	19,400	4,200	23,600
1968 - 1969	27,300	7,200	34,500
1971 - 1972	34,800	11,200	46,000
1976 - 1977	36,100	17,800	53,900
1981 - 1982	44,100	32,200	76,300

(a) Nombre réel d'étudiants sur le campus des universités du Québec, à l'exclusion de ceux des facultés des Arts.

Source: Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, tome II, p. 206.

Quoique les considérations précédentes servent à mesurer l'accroissement du nombre des étudiants dans l'ensemble des universités de langue française de la province - et non pas dans la seule région de Montréal -, il a paru néanmoins utile au Comité de les rappeler avant d'analyser le problème particulier qui est soumis à son examen: celui de la région de Montréal. Ici, l'augmentation de la population étudiante sera certes très élevée; mais encore faut-il se demander si l'Université de Montréal pourra ou désirera à elle seule l'absorber.

Tableau II

Prévisions du nombre futur d'étudiants universitaires
de langue française, zone de Montréal.

Régions 6A-6B et 7 (1)

ANNÉES	Population 20-24 ans		Taux de scolarité		Nombre d'étudiants			Indice			
	H	F	H	F	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	
1961	72,200	77,300	7.4	0.97	5,340	750	6,090	100	100	100	
1966	94,500	94,300	10.2	2.17	9,640	2,050	11,690	181	273	192	
1971	118,400	114,600	14.9	4.59	17,650	5,260	22,910	330	703	376	
1976	134,700	131,500	13.6	6.64	18,320	8,730	27,050	343	1,166	444	
1981	151,400	147,300	15.4	11.1	23,320	16,350	39,670	437	2,183	651	
			Régions 6A-6B-7-8 et 9 (1)								
1961	83,100	87,500	7.4	0.97	6,150	850	7,000	100	100	100	
1966	108,000	108,100	10.2	2.17	11,020	2,350	13,360	179	276	191	
1971	135,200	131,600	14.9	4.59	20,150	6,040	26,190	328	710	374	
1976	154,600	150,800	13.6	6.64	20,020	10,010	30,030	326	1,178	429	
1981	173,500	168,200	15.4	11.1	26,710	18,670	45,380	434	2,197	648	

(1) Définition des régions: 6A, Montréal (nord) comprend les comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes, Joliette, Labelle, l'Assomption, Montcalm, Soulanges, Terrebonne et Vaudreuil. 6B, Montréal (sud) est formé des comtés de Bagot, Beauharnois, Château guay, Huntingdon, Iberville, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Rouville, St-Hyacinthe, St-Jean, Verchères, Yamaska. La région 7 est formée des comtés Ile-de-Montréal, Ile-Jésus, Chambly et Laprairie. La région 8: Gatineau, Hull, Papineau, Pontiac. La région 9: Abitibi et Témiscamingue.

Source: J. Henripin et Y. Martin, Perspectives d'accroissement de la population de la province de Québec et de ses régions et prévision des effectifs scolaires, 1961-1981.

Dans la région de Montréal

À partir des prévisions de population scolaire établies par MM. Jacques Henripin et Yves Martin (5), on peut dégager sur la croissance de la population d'étudiants universitaires de langue française dans la zone de Montréal, des indications (voir le tableau II) qui font saisir l'ampleur du problème auquel on aura à faire face très bientôt: de 23,000 à 25,000 étudiants réguliers en 1971, par comparaison à 7,000 en 1961; et ce chiffre aura presque doublé dix ans plus tard. Pourtant il ne tient pas compte du développement de l'éducation permanente, dont la responsabilité sera confiée en partie aux institutions universitaires et qui occasionnera une nouvelle progression - sans doute très forte, mais difficile à évaluer avec quelque précision - de la fréquentation des universités par les adultes.

En somme, la région métropolitaine aura à affronter, dans un avenir prochain, un problème certainement plus aigu qu'ailleurs du fait d'une concentration vraiment exceptionnelle de la population à un moment où de multiples facteurs tendent à accroître la proportion des jeunes gens, et peut-être surtout des jeunes filles (6) qui accéderont à l'université. Alors que la population de langue française, âgée de 20 à 24 ans doublerait entre 1961 et 1981, selon les prévisions établies par MM.

5. Jacques Henripin et Yves Martin, Perspectives d'accroissement de la population de la province de Québec et de ses régions et prévision des effectifs scolaires, 1961-1981, rapport soumis à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Québec, 1962, tableaux 1.65 à 1.69 et 2.47; et pages 158 à 160 et 186 à 191. Jacques Henripin, Prévisions de population scolaire (octobre 1964), publié en annexe au Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, tome 2, p. 381 à 396.

6. Rapport Parent, t. 2, no 326.

Henripin et Martin, on estime en effet que, concurremment, le taux de scolarité s'élèvera très fortement et rapidement pour s'approcher du taux de 17% considéré actuellement comme un maximum (7).

L'expansion de l'Université de Montréal

L'Université de Montréal pourra-t-elle, à elle seule, desservir toute cette population? Il est certain que, à l'instar des autres universités de langue française de la province, celle de Montréal doit chercher actuellement à répondre aux besoins croissants du milieu; les projets de construction élaborés et ceux en voie de réalisation devraient lui permettre d'accroître très notablement les effectifs étudiants qu'elle est en mesure de recevoir, passant d'une inscription de 7,500 en 1963-1964, à une capacité d'au moins 15,000, en 1968-1969 (8).

On peut bien penser que la vue d'un développement aussi accéléré de l'Université n'a pas été étrangère à la création, par la Commission des études, d'une sous-commission dite de développement académique (S.C.D.A.), en 1963. Une enquête approfondie auprès des facultés, écoles et instituts a révélé que l'un des problèmes majeurs auxquels l'Université devait apporter une solution rapide était celui des dimensions de l'Université.

Il semble en effet qu'on ne puisse laisser l'université prendre une expansion inconsidérée, si on veut que se créent et se maintiennent, à l'intérieur de chaque département, un climat propice et des conditions

7. Rapport Parent, t. 2, nos 322, 324 et 326.

8. Nombre d'étudiants réguliers dans les facultés et écoles constituantes, en 1963-1964: 7,519. Rapport Parent, t. 2, no 330.

favorables au travail intellectuel. Les études de la S.C.D.A. tendent à arrêter une grandeur optimum qui se situerait autour de 600 étudiants par département. Il en résulte donc, en d'autres termes, une politique de plafonnement que l'Université de Montréal a cru devoir adopter. Il va de soi que ce plafonnement, étant fixé au niveau du département, se réalisera, pour chaque département ou faculté, à des dates différentes s'échelonnant sur plusieurs années. Mais d'après les prévisions de la S.C.D.A. on peut estimer que, d'une façon générale, chaque faculté ou école aura atteint le nombre maximum fixé, au plus tard en 1975 et, dans bien des cas, avant cette date. Au niveau de l'université toute entière, cette politique de plafonnement permet de croire qu'en 1975, il y aura plus de 16,000 étudiants réguliers dans les facultés et écoles constituantes, environ 2,000 à l'École Polytechnique et un millier à l'École des Hautes Études Commerciales. Si on admet que ces chiffres peuvent souffrir un jeu d'environ 10% en excédent, et si on compte une augmentation analogue pour l'adjonction de secteurs nouveaux, on pense qu'on sera alors tout près du maximum de 24,000 étudiants qu'on ne voudrait pas dépasser.

Il suffit de remarquer que, sur la base des prévisions rappelées précédemment (voir le tableau II), on comptera déjà, en 1971, dans la seule zone de Montréal, plus de 25,000 étudiants de langue française inscrits au niveau universitaire, c'est-à-dire au moins autant que le nombre maximum retenu par l'Université de Montréal pour 1975; celle-ci aura donc atteint très bientôt le seuil de l'encombrement, puisqu'elle prévoit recevoir environ 18,000 étudiants en 1971 et 24,000 étudiants en 1975.

Ayant défini une politique d'expansion limitée, la S.C.D.A. suggère, dans son rapport, que, "au delà des grandeurs optimum, il faut envisager d'ouvrir un nouveau campus ou de laisser à d'autres la tâche de bâtir une université nouvelle."

Lorsque la S.C.D.A. formulait cette suggestion, le rapport de la Commission Parent sur les structures pédagogiques du système scolaire (tome II) n'était pas encore connu. Or, face à "l'explosion des effectifs étudiants", la Commission proposa elle aussi, comme première solution, l'utilisation pleine des universités existantes; puis, prévoyant le débordement rapide des cadres et l'impossibilité d'une expansion indéfinie, elle recommandait la fondation immédiate d'une université dans la région métropolitaine de Montréal (9), pour ainsi rejoindre les conclusions particulières de l'enquête et de l'étude menées à l'Université de Montréal même.

En somme, la nouvelle université apparaît, dans ces circonstances, non seulement justifiée par des considérations démographiques particulièrement pressantes, mais comme une condition même de l'épanouissement de l'Université existante. Autrement, il faudrait condamner celle-ci à un gigantisme qu'elle réprouve, parce qu'il peut compromettre son propre équilibre interne et son efficacité. On rejoint ainsi, et de façon nécessaire, des considérations d'un autre ordre, mais qui semblent, en l'occurrence, inséparables des premières.

-B-

Les fonctions de la nouvelle université

Il nous semble que le besoin d'une université nouvelle peut aussi s'évaluer par référence aux fonctions qu'elle pourra être appelée à remplir dans le milieu social où elle doit s'insérer. À cet égard, on peut dire que la fondation de la nouvelle université devra certainement être

9. Rapport Parent, t. 2, no 331 et recommandation 125.

l'occasion d'un renouvellement dans la vie universitaire. Pour une bonne part, il est vrai, ce renouvellement viendra de ce que la nouvelle université se sera choisie des champs déterminés d'activité où elle pourra fournir une contribution particulière, comme sa participation à la formation des enseignants (§2) et à l'éducation permanente (§3). Mais avant tout, l'université est une institution d'enseignement et de recherche (§1). C'est là sa principale fonction; mieux, sa raison d'être.

1. L'enseignement et la recherche

L'enseignement et la recherche sont des activités inhérentes à la vie universitaire et en réalité inséparables l'une de l'autre; l'institution qui n'y reconnaîtrait pas sa tâche essentielle ne mériterait pas le nom d'université. Assurer un enseignement de haute qualité, stimuler la recherche, réaliser entre les deux la liaison la plus étroite possible, telle devra être, inévitablement, la première fonction de la nouvelle université. Fonction traditionnelle certes, mais où il importe pourtant que s'exerce un effort de création, d'innovation. Il faudra créer un cadre, des structures, des habitudes, un style enfin qui fasse de cette institution non pas seulement une nouvelle université, mais véritablement une université nouvelle. Qu'elle soit un foyer de culture différent et non pas le dédoublement effacé d'un modèle existant.

À certaines conditions, et à l'intérieur de certaines limites, la pluralité des universités peut se révéler un stimulant très précieux de la recherche. Elle permet d'abord une plus large diversification des secteurs de recherche et favorise une éventuelle coordination des spécialisations entre les institutions universitaires. Elle provoque également une meilleure répartition des chercheurs selon les orientations particulières

caractéristiques de chaque université, et partant, elle assure normalement une meilleure utilisation des capacités intellectuelles de chacun. Elle devrait même, en élargissant l'éventail des champs de recherche, attirer des chercheurs et susciter dans le milieu des vocations nouvelles.

L'accroissement du nombre des centres de recherche ne pourrait-il pas amener aussi une augmentation sensible du nombre et du montant des subventions octroyées par les organismes, publics et privés, nationaux et étrangers pour le financement de la recherche scientifique, dans notre province? Ce serait là une façon de corriger quelque peu la situation de très nette infériorité dans laquelle se trouvent, à cet égard, les universités du Québec par rapport à celles - beaucoup plus nombreuses - de l'Ontario, par exemple.

Enfin, il ne faudrait pas non plus négliger tout à fait le profit que les professeurs eux-mêmes pourraient tirer de la multiplication des universités. Nous voulons parler notamment d'un accroissement des échanges entre les départements ou les facultés, ce qui est toujours une source d'enrichissement pour les individus comme pour les institutions; et d'une plus grande mobilité des professeurs de langue française qui sont, sur ce plan, largement défavorisés par rapport à leurs collègues de langue anglaise.

Mais les avantages multiples qu'on peut attendre de la création d'une université sont eux-mêmes directement conditionnés par le maintien et le développement des autres institutions universitaires. Il ne servirait à rien de fonder une autre université à Montréal, si cela devait se faire au détriment des universités existantes. L'expansion de ces dernières ne doit nullement être diminuée ou ralentie, parce qu'on leur refuse-

rait les moyens financiers dont elles ont besoin, et cela en vue d'en faire bénéficier l'institution qu'on aurait récemment créée. Si, compte tenu d'une coordination nécessaire pour éviter une concurrence coûteuse, les progrès des universités existantes devaient être entravés par une politique de réduction des subventions gouvernementales, il faut bien se rendre compte que, malgré les apparences, c'est l'institution nouvelle qui serait elle-même défavorisée et compromise car, en définitive, la collectivité tout entière se serait appauvrie en dispersant et les ressources humaines et les fonds publics.

2. La formation des nouveaux maîtres et le recyclage des maîtres en exercice

"Nous recommandons...que la formation des maîtres soit intégrée à l'enseignement supérieur et ne soit confiée qu'aux établissements universitaires" (10). Par cette conclusion, qui signifie une transformation radicale des structures de la formation des maîtres, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement confie aux établissements universitaires une tâche considérable en dirigeant vers eux tous les futurs enseignants tant de l'élémentaire que du secondaire. Mais il a paru en même temps anormal à la Commission qu'une telle responsabilité repose uniquement sur les universités existantes; l'accroissement des effectifs étudiants qui en résulterait et surtout leur concentration à l'intérieur de certaines facultés pourraient "compromettre le rôle qu'elles sont seules à pouvoir remplir" (11). S'il convient donc de les en décharger partiellement en prévoyant

10. Rapport Parent, t. 2, no 397.

11. Rapport Parent, t. 2, no 421.

que des Centres d'études universitaires absorberont une fraction importante des enseignants en formation (12), il semblera normal que, dans la région de Montréal, ceux-ci soient répartis entre l'Université de Montréal et la nouvelle université. Leur nombre est en effet élevé.

La zone de Montréal (régions 6A, 6B, 7, 8 et 9) comptera, vers 1971, 56% du total pour la province de la population de langue française âgée de 6 à 20 ans. Aussi, eu égard aux prévisions établies par la Commission Parent, le nombre des nouveaux maîtres requis annuellement vers la fin de la période 1971-1972 à 1976-1977 pour satisfaire les besoins de cette zone, s'établirait à 1,630 pour l'enseignement élémentaire, 1,180 pour le secondaire et 510 pour l'enseignement pré-universitaire et professionnel, soit un total de 3,320. Compte tenu de la durée des études, des redoublements, des échecs et des abandons, on estime que pour atteindre ce nombre, il faudra prévoir des inscriptions annuelles, à l'université, de 1,900 pour l'élémentaire, 4,200 pour le secondaire et 2,050 pour le pré-universitaire et professionnel, soit un total de 8,150. (13)

Or, l'Université de Montréal elle-même reconnaît qu'elle ne pourra assumer seule cette responsabilité, surtout si on y inclut la formation des maîtres du pré-scolaire et de l'élémentaire. Il paraîtrait donc tout à fait déraisonnable, dans ces circonstances, et contraire aux recommandations de la Commission Parent, de ne pas assigner à la nouvelle université de langue française qui sera créée à Montréal un rôle important dans la formation des candidats à l'enseignement et dans le perfectionnement

12. Rapport Parent, t.2, no 422.

13. Voir Annexe: Évaluation du nombre d'étudiants se préparant à la carrière d'enseignant dans la zone de Montréal, en 1971.

des maîtres en fonction, à la condition toutefois - il ne faudrait pas l'oublier - qu'on ne s'attende pas à ce qu'elle soit en mesure de jouer pleinement ce rôle, dès ses débuts.

Il importe en effet de souligner que la formation des maîtres n'est pas une fonction que puisse remplir de façon adéquate une université, à moins de disposer déjà de moyens matériels convenables (bibliothèques, laboratoires) et d'avoir constitué des équipes de travail dans plusieurs des disciplines nécessaires à la formation des enseignants. Il conviendra donc que la nouvelle université puisse prendre un départ rapide et développer sans retard ses départements, si on veut la voir participer activement à cette tâche prioritaire dans le contexte actuel de la réforme de l'enseignement au Québec. En attendant, et dans l'immédiat, l'Université de Montréal devra redoubler d'efforts pour mieux contribuer à la formation des maîtres dont la région a besoin. Dans quelques années, on pourra entrevoir que la nouvelle université prenne la relève et partage avec l'Université de Montréal une responsabilité si grande. D'ici là, elle ne devra rien négliger pour s'y préparer.

3. L'éducation permanente

Que l'éducation permanente doive constituer une autre priorité de la nouvelle université, cela n'a plus besoin d'être démontré. Un public adulte de plus en plus nombreux, à Montréal, réclame de pouvoir accéder à des études universitaires conçues suivant des formules originales. Il n'est, pour s'en convaincre, que de remarquer le succès remporté à cet égard par d'autres institutions de la métropole qui dispensent un enseignement de ce type. L'Université Sir George Williams, par exemple, offre depuis longtemps la possibilité de suivre, en cours du soir, un en-

seignement de niveau supérieur et attire de cette façon des milliers d'étudiants dont une bonne proportion, il faut le souligner, est de langue française (14). Combien de néo-canadiens, au surplus, qui fréquentent ces cours s'inscriraient plus volontiers à une université de langue française, si un enseignement analogue y était dispensé dans des conditions comparables. En fait, à l'Université Sir George Williams, le nombre d'étudiants inscrits aux cours du soir du niveau universitaire y est toujours à peu près deux fois et demie plus élevé que celui des étudiants inscrits aux cours du jour.

Et ne peut-on pas retenir comme étant l'indication d'un besoin réel, le développement rapide que connaît l'enseignement pour adultes au Collège Sainte-Marie, depuis trois ans qu'il y est organisé: un taux de croissance des inscriptions de 50% par année et 2,100 étudiants préparant le baccalauréat, en 1964-1965, sans compter 1,500 personnes inscrites aux "cours culturels".

Dans le contexte socio-culturel, la nouvelle université assumera ici une responsabilité plus grande que l'Université de Montréal. Celle-ci est en effet défavorisée, à ce point de vue, par sa situation géographique et ne peut, à cause de cela, répondre facilement aux besoins de l'éducation permanente. La nouvelle université devra donc s'adresser à une population que l'Université de Montréal n'atteint pas actuellement et lui offrir des cours de perfectionnement ou de culture dans des conditions (temps, lieu, accessibilité, etc.) qui l'incitent à en profiter.

14. D'après les renseignements obtenus à l'Université Sir George Williams même, en juin 1965, on comptait 177 étudiants de langue française, aux cours du jour, sur un total de 3,460; mais, aux cours du soir de niveau universitaire, il y en avait 959 sur 8,429, soit près de 11.3%.

Cela, une université nouvelle, parce que moins attachée à des structures et à des méthodes traditionnelles, devrait être a priori plus apte à le réaliser efficacement. Dans le domaine de l'éducation permanente, on doit s'attendre normalement à ce qu'une telle université soit plus disposée à innover.

* * *

CHAPITRE II

la constitution de la
nouvelle université

LA FONDATION DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

"Devant l'urgence et la gravité de la situation, constate le Rapport Parent (115), le temps est venu de mettre en œuvre toutes les ressources pour créer la nouvelle université le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions de succès".

1. Le regroupement des ressources

Tout en reconnaissant que la fondation d'une nouvelle université de langue française à Montréal est devenue non seulement nécessaire,

C H A P I T R E II

mais urgente, personne ne conteste que l'un des plus graves problèmes qui se posent ne soit en effet celui d'éviter la dispersion des ressources matérielles et humaines. Il s'agit donc que réaliste d'envisager

la constitution de la
nouvelle université

une politique de mise en commun de tous les éléments valables disponibles et actuellement existants, ce que la recommandation 115 du Rapport Parent a écrit comme suit "le regroupement de ressources déjà existantes et l'acquisition de nouvelles". S'est pourquoi le Comité a cherché à mieux définir concrètement le sens de ce regroupement.

S'agit-il, comme certains l'ont suggéré, d'un regroupement de diverses institutions, chacune devant conserver par le fait une certaine autonomie administrative, afin de sauvegarder l'originalité et le dynamisme propres aux équipes de travail qui s'y trouvent déjà. Suit cette première formule, le regroupement s'effectuerait autour d'une ou plusieurs institutions qui constitueraient en quelque sorte le noyau initial: on a mentionné notamment le Collège Sainte-Marie, l'École nor-

- A -

LA FORMATION DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

"Devant l'urgence et la gravité de la situation, constate le Rapport Parent (15), le temps est venu de mettre en commun toutes les ressources pour créer la nouvelle université le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions de succès".

1. Le regroupement des ressources

Tout en reconnaissant que la fondation d'une nouvelle université de langue française à Montréal est devenue non seulement nécessaire, mais urgente, personne en conteste que l'un des plus graves problèmes qui en découle ne soit en effet celui d'éviter la dispersion des ressources matérielles et humaines. Il n'est donc que réaliste d'envisager une politique de mise en commun de tous les éléments valables disponibles et actuellement fractionnés, ce que la recommandation 125 du Rapport Parent a décrit comme: "le regroupement de ressources déjà existantes et l'adjonction de nouvelles". C'est pourquoi le Comité a cherché à mieux définir concrètement le sens de ce regroupement.

S'agit-il, comme certains l'ont suggéré, d'un regroupement de diverses institutions, chacune devant conserver par la suite une certaine autonomie administrative, afin de sauvegarder l'originalité et le dynamisme propres des équipes de travail qui s'y trouvent déjà? Suivant cette première formule, le regroupement s'effectuerait autour d'une ou plusieurs institutions qui constitueraient en quelque sorte le noyau initial: on a mentionné notamment le Collège Sainte-Marie, l'École nor-

15. Tome 2, no 337.

male Jacques-Cartier et l'École des Hautes Études Commerciales. On a évoqué l'idée d'une fédération d'institutions autonomes et on a mentionné l'exemple de l'Université Laurentienne, à Sudbury.

Ce mode de regroupement, qu'il s'exprime sous forme d'une fédération ou même d'une intégration de diverses institutions existantes, constituerait, dans l'opinion du Comité, un point de départ malheureux pour l'université (16). Il est essentiel, en effet, que celle-ci soit composée, dès sa formation, d'une équipe animée d'un esprit commun et s'inspirant d'une même définition de l'université, de ses objectifs et de ses normes: la création d'une nouvelle université est une entreprise complexe qui requiert de tous ceux qui y participent qu'ils y croient véritablement et qu'ils y collaborent activement. En outre, dans le contexte du développement moderne des connaissances, une nouvelle institution d'enseignement supérieur doit avoir comme objectif de favoriser le dialogue et la collaboration entre les disciplines, plutôt que le cloisonnement et l'isolement des champs du savoir. Enfin, la nouvelle université devra jouir, dès le départ, d'une grande souplesse interne et d'une large liberté d'action, afin de pouvoir procéder rapidement à son organisation. On pourrait difficilement assurer ces conditions de communauté de pensée et de travail, de liberté et de rapidité d'action, dans une structure qui reconnaîtrait des privilèges d'autonomie à plusieurs parties de l'ensemble. L'expérience de

16. À propos de la nouvelle université de langue française à Montréal, le rapport Parent ne déclare-t-il pas: "Nous ne croyons pas qu'un des établissements d'enseignement actuels puisse être admis à constituer le noyau de la nouvelle université, de manière à en donner le contrôle à un groupement préexistant). (t. 2, no 338).

l'Université de Montréal, qui, comme on l'a écrit, "porte encore le poids des libertés consenties à certaines de ses facultés et écoles" (17), atteste bien que la crainte du Comité n'est pas sans fondement. Pour ces raisons, le Comité estime que la nouvelle université doit avoir, dès le début, un caractère unitaire.

D'ailleurs, ne faut-il pas souligner ici que l'École des Hautes Études Commerciales, l'une des principales institutions dont il a été question à propos de la formation de la nouvelle université, a clairement manifesté devant le Comité qu'elle désire conserver son autonomie actuelle et qu'elle ne tient pas à faire partie de l'université future; mais si elle devait y être engagée, elle opterait pour une participation sur une base confédérative avec des partenaires de niveau universitaire. Des prises de position aussi catégoriques amènent le Comité à repousser l'idée d'une association immédiate de l'École des Hautes Études Commerciales à la fondation projetée. Il est en effet de première importance que ceux qui seront appelés à collaborer à la fondation de la nouvelle université acceptent de respecter l'unité de l'institution et son orientation. Autrement, on ne se placerait certainement pas "dans les meilleures conditions de succès".

Si on jugeait que l'École des Hautes Études Commerciales doit être intégrée le plus tôt possible, il ne serait pas surprenant qu'elle le soit dans la nouvelle université. Et cela, pour plusieurs raisons. Il faut se rappeler d'abord que l'École jouit, depuis très longtemps,

17. Rapport Parent, t. 2, no 337.

d'un large degré d'autonomie juridique et administrative; elle compte un corps professoral nombreux et dont toute l'activité, tant du côté de l'enseignement que de la recherche, est orientée vers des domaines appliqués. Pour cette raison, l'intégration immédiate d'une institution comme celle-ci dans une université en formation causerait un déséquilibre dans la composition du premier corps professoral et compromettrait son orientation future; tandis que, si cette intégration était faite dès maintenant au profit de l'Université de Montréal, rien de tel ne serait à craindre. Il faut penser en outre que, si on fondait une École supérieure d'administration, il serait normal qu'un tel projet bénéficie des ressources combinées de l'École des H.É.C. et d'une université déjà équipée pour fournir toute la collaboration nécessaire à sa réalisation - ce qui ne sera pas avant longtemps le cas de la nouvelle université.

Bien sûr, la nouvelle université sera ainsi privée de ressources importantes; mais il n'est pas exclu pour autant qu'on ne puisse envisager la fondation d'un département de sciences commerciales, en comptant d'ailleurs sur la collaboration de professeurs des H.É.C. Dans le domaine de l'éducation permanente notamment, un tel département répondrait à un besoin très net qu'on ne peut pas sous-estimer, comme l'atteste la longue expérience de l'École des H.É.C.

Plutôt qu'à un regroupement d'institutions, c'est au contraire à un regroupement de ressources matérielles et humaines individualisées et actuellement réparties entre plusieurs institutions qu'il faut s'arrêter. Pour les raisons déjà exposées, il ne peut être question de procéder par intégration globale de services ou d'enseignements organi-

sés. Sous peine de perdre sa liberté, la nouvelle université devra se refuser à accepter en bloc un personnel constitué, une équipe, un groupe préalablement défini. Elle doit pouvoir - et cela paraît capital - choisir les personnes dont elle désire retenir les services et les choisir sur une base individuelle compte tenu de ses propres besoins et des qualités de chacun.

Pour effectuer ce regroupement des ressources dans l'esprit du paragraphe précédent, les responsables devront en dresser un inventaire systématique. Il faut compter bien entendu qu'on devra s'associer des professeurs choisis dans les universités de la province ou de l'extérieur. Mais on pourra aussi trouver des éléments valables, au plan des enseignants comme à celui des aménagements matériels, dans diverses institutions montréalaises: qu'il s'agisse des collèges classiques, comme le Collège Sainte-Marie qui, devant notre Comité, a mentionné sa bibliothèque et son enseignement aux adultes; qu'il s'agisse des écoles normales, telle l'École normale Jacques-Cartier ou l'École normale Ville-Marie; de la Bibliothèque Saint-Sulpice; des écoles de musique comme celle des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame ou l'École Vincent-d'Indy.

Nous ne pouvons aussi que faire nôtre le voeu formulé par le Comité d'étude sur l'enseignement dans les écoles d'architecture de Montréal et de Québec (18): réunir de préférence sur le campus de nos universités les Écoles de beaux-arts et les Conservatoires de musique et d'art dramatique. Nous verrions en effet avec faveur que ces deux types d'institutions soient groupés pour constituer en quelque sorte

18. Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement dans les écoles d'architecture de Montréal et de Québec, mai 1964, pp. 87 et 104.

un complexe des arts, dans le voisinage de la nouvelle université. L'École des Beaux-Arts de Montréal paraît même souhaiter son intégration à la nouvelle université; quant au Conservatoire, nous n'avons pu, faute de temps, nous arrêter aux problèmes particuliers qu'il soulève. Mais il conviendrait, de toute façon, d'examiner à fond des questions telles que la nature des liens entre ces deux institutions et la nouvelle université, ou les modalités de leur éventuel rattachement à l'Université.

La tâche d'entreprendre, auprès des institutions concernées, toutes les démarches nécessaires pour effectuer ce regroupement des ressources dont nous venons de parler reviendra au premier Conseil d'administration de la nouvelle université.

2. Les modalités de création de la nouvelle université

A notre avis, la nouvelle université peut être fondée rapidement, sans qu'il soit nécessaire de déterminer au préalable toutes les modalités de sa constitution et de son fonctionnement. Cela, c'est son Conseil d'administration qui en décidera, le temps venu. Il suffirait que l'université soit créée et dotée des pouvoirs qu'on juge essentiels à sa mise en marche.

Comment doit-on procéder pour cette création? Nous avons envisagé diverses formules possibles: une corporation transitoire formée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, en attendant la création définitive de l'université; ou encore, un Comité créé par arrêté en Conseil et nanti des pouvoirs nécessaires au démarrage. Toutefois, il nous paraît d'une telle importance de reconnaître dès le

début le caractère public de ce projet et d'en permettre la libre discussion que nous recommandons que la fondation de la nouvelle université soit plutôt faite par une loi. Il n'est pas indifférent, en effet, qu'au moment où l'on s'apprête à créer plusieurs institutions universitaires à travers la province, on pose au départ la nécessité du recours à une procédure démocratique et publique. Cette loi, qui constituera la charte initiale de l'université, devrait d'ailleurs être conçue en termes très généraux, de façon à réserver la liberté d'action du premier Conseil d'administration tout en l'investissant de toute l'autorité dont il aura besoin pour accomplir efficacement sa tâche.

Ce premier Conseil d'administration, auquel la loi confierait un mandat de cinq ans, pourrait être composé à l'origine de douze personnes nommées par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, sur recommandation du ministre de l'Éducation (19). Nous suggérons que ces personnes soient choisies de façon à comprendre, entre autres, au moins quatre universitaires, des industriels ou des financiers et des représentants du monde du travail et de l'enseignement qui, tous, aient une certaine expérience des questions universitaires. Ces premiers membres du Conseil auraient le pouvoir de s'adjoindre, par cooptation, huit autres personnes, jusqu'à un maximum de vingt membres: il serait souhaitable que, parmi ces huit autres membres, le Conseil s'associe graduellement des membres de la direction et des professeurs, et des représentants des étudiants de la nouvelle université.

19. A cet effet, trois personnes telles que le président de la Commission de l'enseignement supérieur, le directeur général de l'Enseignement supérieur et le président du présent comité, pourraient être chargées de présenter au ministre de l'Éducation une liste d'une quinzaine de noms.

L'une des premières tâches du Conseil devrait être de proposer au ministre de l'Éducation la nomination du recteur, en sorte que ce dernier puisse par la suite prendre part au choix de tout autre administrateur de l'université, des directeurs de département, du bibliothécaire et de personnes telles que des architectes conseils, urbanistes, etc.

C'est à ce Conseil que reviendra aussi, normalement, le soin de compléter les structures de l'université, d'en concevoir les statuts généraux, d'arrêter un plan de développement des premiers enseignements et de soumettre aux pouvoirs publics un premier programme d'investissement et de fonctionnement, de même qu'un projet de charte définitive.

Le Rapport Parent prévoyait en outre la création d'un Comité d'organisation de caractère consultatif composé d'universitaires et de personnes ayant une expérience dans l'administration et la direction d'une institution universitaire. Etant donné la composition que nous avons proposée pour le premier Conseil d'administration, qui correspond à celle prévue par le Rapport Parent pour ce Comité d'organisation, nous croyons qu'un tel Comité n'a plus sa raison d'être et qu'il n'est pas nécessaire d'en proposer la création.

3. Le caractère de la nouvelle université

a) Une université à caractère public:

Il importe, en premier lieu, que le caractère public de la nouvelle université soit très nettement affirmé; et cela nous semble s'imposer non seulement à cause de la participation financière très importante que l'État devra prendre tant à sa construction qu'à son fonctionnement, mais également à cause du rôle de service public que tient l'université au sein de la société moderne. C'est pour l'uni-

versité une façon de reconnaître ses responsabilités vis-à-vis de la collectivité et vis-à-vis de l'État que d'être dotée d'un statut analogue à celui qu'a imaginé de proposer la Commission Parent pour tous les nouveaux établissements universitaires (20). À cet égard, deux traits nous paraissent essentiels dans la formule suggérée: d'une part, que le contrôle de l'institution n'appartienne à aucun "groupement de laïcs, de clercs ou de religieux ayant une succession indépendante de toute intervention de l'État"; et d'autre part, que la nomination de la majorité des membres du Conseil d'administration relève de l'État, qui pourra demander à certains groupes et à certaines personnes de proposer des candidats.

b) Une université non confessionnelle:

En raison de la fonction intellectuelle de l'université et de son rôle public, il est essentiel qu'elle soit accueillante à tous; qu'elle ouvre ses portes sans restriction aux étudiants de toutes croyances; qu'elle appelle à son service les hommes les plus éminents, sans distinction de religion et sans exclusive préalable.

Pour assurer la réalisation de ces conditions, il importe de faire en sorte que l'université comme institution, tant par sa charte que dans les faits, soit libre de toute allégeance idéologique particulière; ce qui implique notamment qu'elle reçoive un statut non confessionnel. Il n'est peut-être pas inutile toutefois de souligner, pour dissiper toute équivoque, que l'admission d'un tel sta-

20. Rapport Parent, t. 2, no 334.

tut est naturellement compatible avec l'existence, par exemple, d'un département de sciences religieuses inspiré du modèle de la 5e Section de l'École Pratique des Hautes Études à Paris, et de départements de théologie. Le principe de non-confessionnalité que nous envisageons ici n'est, en effet, en aucune façon la consécration d'une attitude d'intransigeance ou d'intolérance. Il implique, au contraire, le respect de la liberté de conscience de chacun.

c) Une université à charte non limitée:

On sait enfin que le souci d'assurer à une population étudiante de plus en plus considérable l'enseignement universitaire qu'elle réclame, sans pour autant disperser les énergies au niveau des études supérieures a amené la Commission royale d'enquête sur l'enseignement à recommander que la nouvelle université de la région métropolitaine soit une université "à charte limitée" (21). La Commission entendait par ces mots désigner une institution qui serait dotée du pouvoir de décerner le premier diplôme universitaire (licence), mais celui-là seulement.

Il est impossible de ne pas convenir de l'impérieuse nécessité d'établir un développement ordonné de l'enseignement supérieur, si on veut éviter des dédoublements aussi coûteux qu'inutiles et maintenir la qualité des enseignements. Les ressources matérielles et humaines dont dispose la société québécoise sont trop maigres pour qu'elle se permette de les éparpiller et de les gaspiller dans une concurrence stérile et ruineuse. Il ne peut donc certainement pas être question de laisser la nouvelle université se développer à

21. Rapport Parent, t. 2, nos 331, 336 et 338.

sa fantaisie, prendre son expansion dans des conditions telles d'indépendance qu'elles équivaldraient à consacrer l'anarchie. Mais tout en nous déclarant d'accord avec ces données et en partageant absolument ces mêmes préoccupations, nous ne pouvons concevoir que la nouvelle université de langue française à Montréal soit dotée d'une charte limitée de la façon qui a été dite. En effet nous craindrions que cela ne compromette, dès l'origine, ce qu'on souhaiterait que soit son épanouissement normal.

Limiter ainsi l'université, c'est en quelque sorte lui faire violence; c'est imposer à l'institution et à chacun de ses départements des frontières artificielles; c'est entraver la tendance naturelle de toute université vers la recherche, laquelle alimente et soutient de façon nécessaire l'enseignement, même du niveau de la licence (22). Il faut au surplus garder en mémoire le fait que, dans le cas qui nous occupe, la nouvelle université sera placée dans une situation de concurrence rigoureuse qui pourrait lui être fatale, si on ne lui assure pas des conditions d'excellence comparables à celles des autres institutions universitaires de la métropole. Dans ce contexte, si l'université doit se borner à ne dispenser que l'enseignement du premier diplôme, elle se trouvera placée dans une situation extrêmement délicate. La perspective d'être coupé de la recherche nuira considérablement au recrutement d'un corps professoral qualifié; et il faut s'attendre à ce que les meilleurs éléments abandonnent une institution qui aura été mise systématiquement en position d'infériorité par rapport aux institutions immédiatement voisines.

22. Voir *supra*, ch. I, section B, paragraphe 1: l'enseignement et la recherche.

Nous pensons bien plutôt que la deuxième université de langue française à Montréal aura à jouer un rôle spécifique d'importance au niveau des études supérieures, mais à la condition de prévoir une réelle coordination entre les universités. En somme, la limitation de la charte nous paraît être, dans les circonstances, une formule qui risque de condamner l'université à la sclérose dès le point de départ, alors qu'on veut au contraire en assurer le dynamisme et le développement harmonieux. C'est pourquoi nous avons cherché des solutions moins rigides.

Avec la même préoccupation de maintenir un rythme de développement prudent eu égard à la somme des ressources disponibles, on peut tout d'abord envisager qu'on impose à la nouvelle université une limitation non de niveaux, mais de secteurs; c'est-à-dire qu'on prévoirait un certain nombre de disciplines qui constitueraient autant de domaines à l'intérieur desquels l'université, jouissant d'une entière liberté, pourrait prendre une pleine expansion, pousser la recherche et décerner des grades supérieurs. Cette détermination des secteurs de développement, au lieu d'être faite par la loi constituant l'université, serait laissée à la décision du ministre de l'Éducation agissant après consultation d'un organisme approprié. Ainsi, à mesure de l'accroissement des besoins et des ressources, l'université serait autorisée à ouvrir de nouveaux départements; elle étendrait progressivement ses champs d'activité et, par cette diversification graduelle, serait conduite de façon rationnelle jusqu'à son plein épanouissement.

Ce type de limitation ne présente pas les inconvénients graves aperçus plus haut et nous paraît une solution applicable en l'absence d'une politique de planification universitaire à l'échelle pro-

vinciale. Elle présente au moins l'avantage d'éviter les suites regrettables d'un développement anarchique de la nouvelle université.

Mais une deuxième solution nous semblerait bien préférable: qu'on mette sur pied, dans un proche avenir, un organisme qui exerce une coordination efficace du développement de toutes les universités. Dans cette seconde hypothèse, il s'établirait alors entre les universités et l'État une collaboration étroite qui permettrait de répartir au mieux les ressources humaines et matérielles. Tous les dédoublements inutiles seraient évités, comme serait évitée aussi la concentration de la recherche dans les seules institutions plus anciennes.

Il ne serait pas alors question de limiter de quelque façon la charte de l'université nouvelle, mais cela implique que toutes les universités collaborent avec l'État à la mise en oeuvre d'un plan d'ensemble. Si une telle procédure comporte, il est vrai, une certaine lenteur administrative, elle garantit en revanche un développement ordonné et harmonieux de l'enseignement universitaire. C'est à cette condition que la nouvelle université pourra se considérer et être considérée comme participant pleinement à la vie universitaire et s'efforcer de réaliser l'objectif qu'on lui a déjà fixé: dispenser un enseignement de valeur comparable à celui des universités plus anciennes et attirer les étudiants par l'excellence de ses enseignements spécifiques et de ses recherches (23).

23. Rapport Parent, t. 2, no 331.

4. La place de la nouvelle université dans un plan d'ensemble

Si, comme nous venons de le dire, la mise sur pied d'un organisme de coordination nous paraît nécessaire pour assurer à la nouvelle université une croissance qui soit en proportion et des besoins et des ressources disponibles, la même conclusion s'impose avec encore plus de force lorsqu'on se prend à considérer la place de la nouvelle université dans la perspective du développement de l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur. Il va de soi tout d'abord que plus le nombre de ces institutions tend à s'élever, comme ce sera très certainement le cas au cours des prochaines années, plus les problèmes de coordination deviendront aigus et plus impérieusement se fera sentir le besoin d'un organisme qui soit en mesure de les résoudre de façon efficace. La commission royale d'enquête sur l'enseignement a prévu en effet la création d'une nouvelle université de langue française à Montréal, d'un Centre universitaire de sciences appliquées et d'au moins trois centres d'études universitaires dans des régions éloignées des trois villes universitaires actuelles. La création de tels centres doit avoir pour but non seulement de décongestionner l'enseignement supérieur, mais de répondre de façon immédiate et directe au besoin de la formation des futurs enseignants, de concert avec les universités existantes et avec celle qui doit être formée prochainement. Dans ces circonstances, nul ne contestera l'urgence d'établir un organisme de coordination qui soit en mesure de réaliser un développement cohérent des divers établissements universitaires.

Il importe toutefois de s'interroger sur les relations qui pourraient exister entre la nouvelle université et les autres institutions d'enseignement supérieur; en particulier, il y a lieu de se de-

mander quelles seraient ces relations avec les centres d'études universitaires et quelle serait la situation de ceux-ci dans un plan de coordination. Diverses solutions peuvent être envisagées.

En premier lieu, on pourrait suggérer de relier les centres d'études universitaires, par affiliation ou autrement, à l'université géographiquement la plus rapprochée. Étant donné que la plupart des centres d'études universitaires seront créés dans l'est de la province, cela équivaldrait, dans la réalité, croyons-nous, à surcharger démesurément une université en particulier par rapport aux autres en lui faisant assumer une tâche qui, à brève échéance, ne manquerait pas de se révéler excessive et qui risquerait d'être dommageable tant pour l'université-mère que pour les centres qui dépendraient d'elle. En outre, les étudiants de ces centres pourraient plus difficilement terminer ailleurs qu'à l'université-mère les études commencées, alors qu'une plus grande mobilité serait souhaitable. Au surplus, il est à craindre que le rattachement des centres d'études universitaires aux universités anciennes n'ait pour effet de les amener prématurément à vouloir s'en séparer pour obtenir leur propre indépendance non seulement administrative, mais pédagogique. On poserait ainsi un geste qui conduirait éventuellement à une multiplication exagérée du nombre des universités dans la province.

En second lieu, on pourrait proposer d'affilier tous les centres d'études universitaires à la nouvelle université eu égard au fait que, comme celle-ci, tous les centres d'études universitaires auront un caractère nettement public et qu'il serait souhaitable d'assurer aux divers centres le même dynamisme que celui dont doit jouir la nouvelle

université. Cette solution, du même type que la précédente, en présente aussi, il va de soi, les mêmes inconvénients, mais combien plus accusés puisque la nouvelle université ne pourra pas compter, à ses débuts, sur un réservoir de forces comparable à ce dont disposent déjà les universités plus anciennes, tout occupée qu'elle sera à réunir les ressources indispensables à son expansion rapide afin d'être en mesure d'assumer sans délai les tâches qu'on lui a assignées. Il ne serait certes pas sage d'exiger d'une institution en voie de formation ce qu'on hésite à demander aux universités depuis longtemps constituées.

On pourrait encore songer à grouper en une seule corporation la nouvelle université et les centres d'études universitaires, comme un moyen efficace pour coordonner le développement de l'ensemble. La nouvelle université serait alors une institution à campus multiple géographiquement répartis à travers la province, selon les besoins régionaux. Elle constituerait, en quelque sorte, un complexe réunissant tous ou presque tous les établissements universitaires de caractère public. Cette suggestion n'est pas sans présenter quelque attrait, mais nous croyons avoir souligné avec assez d'insistance la situation très particulière de la nouvelle université à Montréal et les conditions essentielles à son développement pour apercevoir les inconvénients graves d'une telle solution. La nouvelle université sera en effet nécessairement placée dans un contexte de concurrence avec les autres universités de Montréal et on ne pourrait que compromettre son essor et retarder le progrès rapide qu'elle devra connaître, si on l'incorporait avec les centres d'études universitaires, sous une même autorité qui devrait assumer la responsabilité de créer en même temps ces diverses institutions et d'en assurer un développement à la fois rapide et de

qualité. La dispersion des énergies et la lourdeur de l'appareil administratif que cela impliquerait seraient à coup sûr contraires à l'intérêt de l'université comme à celui des centres eux-mêmes.

Nous croyons donc qu'il importe de conserver à la nouvelle université une identité corporative distincte, mais nous suggérons de réunir tous les centres d'études universitaires en une autre corporation de caractère public qui recevrait le pouvoir de délivrer à ses étudiants des certificats et peut-être la licence d'enseignement. Cette corporation devrait comprendre notamment des représentants de toutes les universités existantes, y compris la nouvelle université, en sorte que toutes soient étroitement et solidairement associées à la création et à la mise en marche de ces centres. C'est là une responsabilité collective; et la formule proposée permet justement de répartir entre toutes les universités la responsabilité du développement des divers centres d'études universitaires, sans surcharger une ou quelques universités et sans laisser à l'écart les universités de langue anglaise qui seraient ainsi appelées à partager la charge commune. Il n'est pas non plus de meilleur moyen d'assurer, dans les divers centres, un enseignement de qualité comparable et de garantir partout l'uniformité des standards. Toutes les universités du Québec ont en effet un intérêt certain à se préoccuper de l'excellence de l'enseignement donné à tous les niveaux; toutes doivent aussi fournir leur concours.

Par ailleurs, en groupant en une même corporation les seuls centres d'études universitaires, on réunirait des institutions qui ont des intérêts communs tout en laissant, à l'intérieur de ce cadre, chaque centre jouir du degré d'autonomie nécessaire à son propre développement et compatible avec le niveau qu'il aura atteint. De cette façon,

les centres d'études universitaires seront dotés d'une cohésion et d'un dynamisme dont ils ne pourraient espérer bénéficier s'ils étaient placés séparément, d'une façon quelconque, sous la tutelle d'une université-mère. Quant à la nouvelle université, elle conserverait l'autonomie qui est nécessaire à son expansion tout en assumant, avec les autres universités, un rôle actif dans la formation des centres d'études universitaires. On aura ainsi réalisé un équilibre des forces qui ne peut être qu'à l'avantage de chacun.

Au-dessus de tous les établissements universitaires (universités actuelles auxquelles se joindrait la nouvelle, et corporation groupant les centres d'études universitaires) se situerait l'organisme de coordination dont il a été question plus haut. Il n'entre pas dans notre mandat d'en définir avec quelque détail ni la composition ni les structures ni les pouvoirs. Il nous paraît toutefois important d'associer la direction du ministère de l'Éducation et des représentants des universités et de la corporation des centres d'études universitaires à toute entreprise de planification du développement de l'ensemble des institutions universitaires et de conférer à l'organisme qu'il faudra mettre en place assez d'autorité pour qu'il soit en mesure de réaliser sa tâche de façon efficace.

* * *

-B-

L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

Lorsque la Commission Parent a envisagé la fondation de nouvelles universités, elle a insisté sur la qualité de l'enseignement qui

y serait dispensé et le caractère novateur de ses programmes et de ses méthodes. Ce sera d'ailleurs l'un des rôles principaux du premier Conseil d'administration de veiller à cela, en déterminant la liste des disciplines dont l'enseignement s'impose en priorité. On nous permettra toutefois de présenter à ce propos quelques remarques.

À en juger par l'expérience d'universités jeunes, on peut penser que l'une des préoccupations de la nouvelle université, à ses débuts, sera de maintenir la qualité du recrutement étudiant en face des universités plus anciennes et qui peuvent tirer avantage du renom bien établi dont elles jouissent. Il faut être persuadé, en tout cas, que ce n'est pas au moyen de compromis sur les exigences académiques ni par un abaissement du niveau des études qu'on assurera à l'institution un bon départ.

Par ailleurs, et toujours pour sauvegarder la qualité de l'enseignement, il faudra aussi que la nouvelle université consente à compter sur l'aide des autres universités et particulièrement sur celle que peut lui offrir l'Université de Montréal, sans que pour autant sa propre autonomie ne soit en aucune façon sacrifiée. Il vaut mieux en effet assurer, par des cours de service, l'enseignement de certaines disciplines, plutôt que de vouloir nécessairement créer des enseignements parallèles pour lesquels on ne dispose pas du personnel et des moyens matériels suffisants pour en garantir la valeur.

Enfin, il nous paraît que, pour favoriser le dynamisme de l'université et lui ouvrir des voies nouvelles, on doit renoncer, au moins dans les premières années, à la formule traditionnelle des

facultés, formule qui offre un cadre trop rigide. En ne créant tout d'abord que des départements, on adopterait une solution beaucoup plus souple, qui incite à des collaborations neuves et favorise des regroupements inédits. Il faut laisser une grande liberté aux équipes; des rapprochements s'effectueront spontanément qu'il est pour le moment difficile d'imaginer.

o o o

La nouvelle université aura, nous le savons, à répondre à des besoins déterminés que nous avons essayé précédemment de définir avec quelque précision, parce que c'est en relation avec ces besoins que devra être établi le plan de développement des divers enseignements. Le choix des disciplines devra être fait en considération des fonctions que sera appelée à remplir l'université: multiplier les possibilités de recherche et ouvrir plus largement l'accès aux études supérieures, participer à la formation des maîtres et à l'éducation permanente.

1. L'accès aux études supérieures et la recherche:

L'immense poussée démographique qui atteindra la population universitaire de la région métropolitaine amènera, en quelques années, le débordement d'un grand nombre de facultés et écoles de l'Université de Montréal. L'université nouvelle devra donc être assez rapidement en mesure d'absorber ce surplus d'étudiants à qui il faudra offrir un enseignement répondant à ses désirs et à son orientation. Une étude attentive de la croissance des diverses facultés de l'Université de Montréal permettra de déterminer les principales disciplines où la nouvelle université aura à s'engager. Il serait souhaitable d'ailleurs

de prévoir assez tôt le débordement des facultés existantes, pour créer d'avance de nouveaux départements, avant que les pressions ne soient trop fortes et n'incitent à une action précipitée.

Il est non moins important de multiplier les possibilités de recherche. Et, à cet effet, on pourrait s'inspirer avec avantage de certaines expériences heureuses tentées ailleurs. Pourquoi ne pas songer, par exemple, à nommer un responsable permanent de la recherche? Cette personne serait chargée d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention des fonds de recherche que réclament les départements et d'entrer en contact avec les fondations et les organismes de recherche; en un mot, de réunir certaines conditions favorables à la multiplication des projets de recherche et à leur réalisation.

2. La formation des maîtres:

Voilà certes l'une des tâches que la nouvelle université devra assumer en collaboration avec les universités existantes. Il faudra pour cela - est-il besoin d'y revenir? - mettre sur pied un certain nombre de départements essentiels et encourager leur rapide expansion. Nous avons tenté de dresser ici une liste provisoire que le premier Conseil d'administration pourra examiner avec plus d'attention. Elle devrait comprendre, nous semble-t-il, une dizaine de départements: biologie, chimie, géographie, histoire, langues et littératures, mathématiques, pédagogie, philosophie, physique, psychologie et sciences sociales.

Le département de psychologie devrait former notamment des psychologues scolaires et des conseillers en orientation. Au départe-

ment de pédagogie, tout en travaillant en liaison étroite avec les autres départements, il reviendrait de se consacrer notamment à la recherche en didactique des matières. Il faudrait aussi se préoccuper de façon toute spéciale de la formation des maîtres pour l'enseignement de la musique, tout comme cela se fait pour les arts plastiques au sein de l'École des Beaux-Arts.

Enfin la formation des maîtres de l'enseignement technique et professionnel soulève des problèmes qui nécessiteront une étude particulière. On peut penser toutefois qu'une partie du cours pourrait être suivie à la nouvelle université, dans la mesure où celle-ci dispensera des enseignements utiles à cette formation, en collaboration peut-être avec le Centre universitaire de sciences appliquées.

De toute façon, il ne peut être question de songer à multiplier prématurément les départements pour assurer tous les enseignements que nécessite la formation des maîtres de l'élémentaire et du secondaire. Il vaut mieux compter sur plusieurs cours de service, pour lesquels on ferait appel à des professeurs de l'Université de Montréal ou d'ailleurs.

3. L'éducation permanente:

Nous avons déjà mentionné les besoins multiples qui existent en ce domaine. Si on est décidé à y répondre, il faut être prêt à transformer les structures traditionnelles, les habitudes et les méthodes pédagogiques; on devra faire montre de beaucoup de souplesse et d'imagination. Qu'on prévoie non seulement des cours de niveau élevé pour ceux qui voudront acquérir un complément de culture; mais qu'un

large éventail de cours conduisant à des grades soient offerts, suivant des horaires variés et souples (24), à tous ceux qui n'auront pas eu la chance de suivre les programmes ordinaires.

Il serait d'ailleurs important d'utiliser pleinement, dans ce domaine, les possibilités que présentent la radio et la télévision. Des cours radiodiffusés, ou télévisés pourraient être réellement intégrés à un programme de cours pour adultes et comporter des crédits reconnus à cette fin. Pour en faciliter la diffusion, il y aurait lieu que l'Etat crée un réseau provincial de radio et de télévision qui, en plus d'être utilisé pour les besoins de l'élémentaire et du secondaire, rendrait d'immenses services pour le développement de l'éducation permanente et de la culture populaire au niveau supérieur.

Il faudrait aussi songer à une utilisation assez large des cours par correspondance, en conjonction avec certains cours télévisés, par exemple. On pourrait, de cette façon, enrayer sans doute la tendance à la concentration de nombreux maîtres du secondaire dans la région de Montréal, qui y viennent dans le seul but de profiter des cours dispensés par les universités. Si on peut leur offrir des cours télévisés et par correspondance, il sera certainement plus facile d'assurer une meilleure répartition des maîtres à travers la province.

Toutes ces innovations ou ces adaptations ont besoin d'être pensées par une équipe spécialisée qui pourrait, au sein de la nouvelle université, former non pas un département, mais une Direction de l'éducation permanente. Cette Direction pourra faire appel à tous les dé-

24. On peut penser non seulement à des cours du soir, de fin de semaine et d'été, mais aussi à des cours du jour car les horaires des travailleurs sont très variés.

partements de l'université et conjuguer les ressources de chacun.

* * *

-C-

LA RÉALISATION DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

La mise en oeuvre du plan dont nous avons essayé de souligner jusqu'ici les lignes maîtresses exigera des décisions de portée considérable pour lesquelles nous voudrions fournir, en terminant, quelques points d'information.

Si on considère d'abord à la fois le rythme de croissance de la population de Montréal et la nature des services que l'université nouvelle sera appelée à rendre, on peut prévoir un taux d'expansion extrêmement rapide; en sorte qu'on doit envisager qu'elle comptera, dans 20 ou 25 ans, environ 25,000 étudiants. C'est donc en fonction de ces considérations qu'il faudra déterminer le type d'université à édifier et sa situation physique.

L'emplacement

Le choix de l'emplacement dépend d'une multitude de considérations parmi lesquelles l'accessibilité tient évidemment une place importante, mais qu'il ne faut pas non plus surestimer par rapport à d'autres facteurs comme le développement de la population, l'environnement et surtout l'identification de la future université. Du choix définitif dépend directement le rôle social et culturel de la future université et son enracinement dans le milieu.

Parce que nous voudrions que la nouvelle université soit populaire, qu'elle joue un rôle important en éducation permanente et qu'elle constitue un foyer de culture française dont le rayonnement puisse faire équilibre aux universités McGill et Sir George Williams, nous pensons qu'il faut renoncer aux emplacements situés trop à l'écart des zones de travail et du centre de la ville et songer à un emplacement central au coeur de Montréal.

Le choix d'un tel emplacement présente en effet des avantages marqués, sur lesquels on nous permettra d'insister:

a) Il faut que la nouvelle université, qui recrutera ses étudiants dans la zone métropolitaine, assure des conditions d'accès comparables pour tous, qu'ils viennent de n'importe lequel des quatre points cardinaux; qu'elle desserve ainsi le plus démocratiquement possible l'ensemble de la population. Comme, à côté des étudiants de jour, elle accueillera des étudiants pour des programmes de perfectionnement et des programmes de soir, le centre de la ville semble être l'unique choix possible. Ce secteur présentera des facilités d'accès assez exceptionnelles (ponts, métro, gares de chemin de fer et d'autobus) pour tous les habitants de la région métropolitaine, même ceux qui sont domiciliés en dehors de l'île de Montréal.

b) Un emplacement central n'est pas seulement commode, il est aussi stimulant. Situé à proximité de toutes les activités artistiques de la ville, il est particulièrement favorable pour développer le goût des arts chez les étudiants, complément indispensable à leur formation scientifique et professionnelle.

c) L'identification sociale de l'université serait aussi exceptionnelle. Une nouvelle université de langue française au coeur de la ville serait l'affirmation du fait scientifique et culturel français. Jusqu'à présent, il n'y a eu et il n'y a, au centre de la métropole, que des universités de langue anglaise.

d) Le coût de l'établissement d'une nouvelle université dans ce secteur peut paraître élevé à court terme en comparaison avec les coûts qu'entraînerait la localisation d'une université dans une région excentrique. Toutefois, les projets d'investissement comportant des immobilisations majeures doivent être appréciés en fonction de leur rendement à long terme. A ce sujet, trois arguments méritent d'être explicités:

(1) C'est la dernière occasion de placer une grande institution de langue française au centre de la métropole sans que le coût en soit prohibitif. En effet, lorsque le secteur sera occupé par des sièges sociaux de valeur élevée qui prendront la place des usines et des bâtiments commerciaux actuels, destinés à disparaître, l'opération ne sera plus possible.

(2) La facilité d'accès permettra à toute personne intéressée de bénéficier des services de la nouvelle université. Ainsi, l'effet induit de l'investissement sera sensiblement plus grand qu'il ne pourrait l'être si la localisation de l'université était excentrique. En capitalisant ces avantages, il est probable qu'en quelques années la différence du coût initial puisse être considérée comme amortie.

(3) Il faut enfin tenir compte du fait qu'un emplacement favorable, quoique coûteux au départ, diminue les coûts de ceux qui fréquen-

teront cette université. Ce ne sont pas seulement les coûts de transport directs qui doivent être comptabilisés, mais également les heures d'inefficacité qu'un long déplacement entraîne. Si on essayait d'inclure ces effets dans le calcul de la rentabilité de l'investissement, la réduction du "coût social" de la fréquentation universitaire compenserait vite la mise de fonds initiale plus considérable.

Pour fixer l'emplacement de façon plus précise, il faudra nécessairement susciter une étude sérieuse de ce secteur; on pourra alors déterminer les flots utilisables et s'assurer, dès le départ, la propriété d'un terrain assez vaste pour subvenir à tous les besoins d'une université d'au moins 25,000 étudiants.

Les locaux

Idéalement, il serait souhaitable, tant pour les professeurs que pour les étudiants, que la nouvelle université puisse offrir, dès son ouverture, des locaux attrayants. Cependant, à cause des délais, il faut envisager de devoir utiliser, temporairement, des locaux provisoires; mais nous insistons pour que les travaux de construction soient néanmoins mis en oeuvre sans tarder.

La date de fondation

En raison de l'urgence des besoins à satisfaire - surtout en ce qui concerne l'éducation des adultes et la formation des enseignants - nous souhaiterions voir l'université ouvrir ses portes sinon dès l'automne 1967, du moins à l'automne suivant. Il faudrait donc que la décision de créer une deuxième université de langue française à Montréal

soit prise dès le début de la prochaine session de la Législature, et que le Conseil d'administration soit aussitôt constitué. Il faudrait également procéder ensuite sans tarder à la nomination de la personne qui sera appelée à participer, en qualité de recteur, au démarrage de la nouvelle institution.

Mais il ne s'agit pas non plus de précipiter inconsidérément la réalisation du projet d'université, ni de sacrifier l'essentiel pour assurer un départ plus rapide. Plutôt que de créer à la hâte, il est préférable d'accepter un retard de quelques mois sur le calendrier fixé; l'expérience de l'Université York, à Toronto, est à cet égard concluante. Toutes ces questions, c'est le premier Conseil d'administration qui aura la responsabilité de les apprécier.

* * *

-D-

LE NOM DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

Nous nous sommes demandé, sommairement, quel nom conviendrait à cette nouvelle Université, et nous désirons seulement apporter sur ce point quelques considérations ou suggestions.

Il nous semble qu'il serait préférable de donner à cette Université un nom scientifique ou géographique plutôt que politique.

C'est ainsi que nous avons retenu à titre d'exemples "l'Université Louis Jolliet" et "l'Université du Saint-Laurent". Cette dernière appellation a le mérite de bien identifier l'Université par un nom géographique universellement connu et intimement associé à l'his-

toire du Québec et de la région montréalaise en particulier.

Quant au nom de "Louis Jolliet", il comporte une signification intéressante tant du point de vue scientifique que des points de vue historique et géographique. En effet, Louis Jolliet semble être le premier québécois d'envergure qui ait associé l'enseignement et la recherche, tout en contribuant à la découverte du pays et du continent. Il est né à Québec en 1645 et il mourut dans l'estuaire du Saint-Laurent, en 1700. Fils d'un charron, il étudia chez les Jésuites de Québec. Explorateur des Grands Lacs, du Mississipi et de la côte méridionale du Labrador, il est le premier canadien à avoir inscrit son nom dans l'histoire universelle. Il travailla beaucoup par ses voyages à reconnaître et dénommer le pays. Il fut cartographe et hydrographe, et il enseigna ces sciences qui furent les premières dans notre pays et qui connaissent fort heureusement chez nous un nouvel essor. Il était seigneur d'Anticosti et de Minganie, région du Québec qui est aujourd'hui le site d'un développement extraordinaire. Il nous a semblé que la nouvelle université pourrait fort bien porter le nom de Louis Jolliet, dont l'enseignement, les recherches et la contribution à l'histoire l'associent naturellement au monde universitaire.

Si, toutefois, on optait pour un nom de notre histoire politique, nous suggérerions celui de Papineau, symbole à la fois de liberté intellectuelle et d'affirmation nationale, une telle association correspondant bien aux valeurs qui inspirent le présent réveil du Québec.

RECOMMANDATIONS

1. Nous recommandons que la décision de créer une deuxième université de langue française à Montréal soit prise dès le début de la prochaine session de la Législature, de façon à ce qu'elle ouvre ses portes à l'automne 1967 ou au plus tard à l'automne 1968.
2. Nous recommandons que le financement de la nouvelle université ne se fasse en aucune façon au détriment de l'aide financière que le Gouvernement devra continuer à fournir pour le progrès des universités existantes.
3. Nous recommandons que le "regroupement de ressources déjà existantes et l'adjonction de nouvelles" se fasse par un regroupement non d'institutions, mais de ressources matérielles et humaines individualisées, selon une conception unitaire plutôt que fédérative, afin que l'université jouisse dès sa formation d'une grande souplesse interne et d'une large liberté d'action.
4. Dans l'esprit de la recommandation précédente, et pour constituer les ressources initiales de la nouvelle université, nous recommandons:
 - qu'on fasse appel aux professeurs des universités de la province et de l'extérieur;
 - que soit dressé un inventaire systématique des ressources existantes dans diverses institutions de la région de Montréal, telles que les collèges classiques, les écoles normales et les écoles de musique;
 - que les responsables de la nouvelle université étudient les modalités du rattachement de l'École des Beaux-Arts de Montréal, et éventuellement, du Conservatoire de musique et d'art dramatique, en vue de la création d'un complexe des arts dans le voisinage de la nouvelle

université;

- que l'École des Hautes Études Commerciales comme institution ne soit pas intégrée à la nouvelle université, mais que ses professeurs soient invités à collaborer à son département de sciences commerciales.

5. Nous recommandons que, afin d'affirmer le caractère public du projet, la nouvelle université soit créée par une loi qui en constitue la charte initiale.
6. Nous recommandons que la nouvelle université soit une institution à caractère public, c'est-à-dire que son contrôle n'appartienne à aucun groupement particulier, et que son Conseil d'administration soit constitué d'une majorité de membres nommés par l'État.
7. Nous recommandons que le premier Conseil d'administration, nommé pour un mandat de cinq ans, soit composé à l'origine de douze personnes nommées par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, sur recommandation du ministre de l'Éducation, et qu'il puisse s'adjoindre par la suite, par cooptation, huit autres personnes, comprenant des membres de la direction, des professeurs et des représentants des étudiants de la nouvelle université.
8. Nous recommandons que la nouvelle université soit non confessionnelle et libre de toute allégeance idéologique particulière.
9. Nous recommandons que le développement de la nouvelle université ne soit pas limité à l'enseignement du premier grade universitaire, mais qu'il soit limité à des secteurs déterminés; que cette limitation ne soit pas fixée dans la charte, mais ou bien qu'elle soit établie par le ministre de l'Éducation après consultation d'un organisme approprié, ou bien, de préférence, qu'elle résulte d'une politique de planifica-

tion universitaire à l'échelle provinciale établie par un organisme approprié.

10. Nous recommandons que la nouvelle université ne crée d'abord que des départements, de façon à favoriser des collaborations neuves et des regroupements inédits.
11. Nous recommandons que, pour assurer un enseignement de haute qualité, la nouvelle université se préoccupe, dès le départ, de stimuler la recherche.
12. Nous recommandons que la recherche soit considérée comme partie intégrante de l'enseignement, particulièrement au niveau des grades supérieurs.
13. Nous recommandons que la nouvelle université soit dotée rapidement de l'équipement nécessaire et constitue des équipes de travail dans plusieurs disciplines fondamentales, de façon à assumer, au fur et à mesure du développement de ses départements, sa part de responsabilité dans la formation du personnel enseignant.
14. Nous recommandons que la nouvelle université porte une attention particulière aux moyens par lesquels elle pourrait contribuer à la formation des maîtres de l'enseignement technique et professionnel.
15. Nous recommandons que l'éducation permanente constitue une préoccupation dominante de la nouvelle université et qu'à cette fin, l'université offre des cours de perfectionnement et de culture, conçus suivant des formules originales, dans des conditions de temps, lieu et accessibilité qui incitent la population à en profiter.
16. Nous recommandons que soit créée une Direction de l'éducation permanente qui fera appel à tous les départements de l'université et conjuguera leurs ressources.

17. Nous recommandons que, pour étendre le rayonnement de l'université par l'éducation permanente, on recoure à toutes les possibilités que présentent la radio, la télévision et les cours par correspondance.
18. Nous recommandons que la nouvelle université soit située dans un secteur qui ne soit pas trop à l'écart des zones de travail et du centre de la ville; et qu'on s'assure, dès le départ, la propriété d'un terrain assez vaste pour subvenir à tous les besoins d'une université d'au moins 25,000 étudiants.
19. Nous recommandons de conserver à la nouvelle université une identité corporative distincte par rapport aux centres d'études universitaires qui seront créés.
20. Nous recommandons que soit répartie entre toutes les universités la responsabilité du développement des centres d'études universitaires, afin notamment de ne pas surcharger une ou quelques universités et pour assurer, dans les divers centres, un enseignement de qualité comparable et l'uniformité des standards.
21. Nous recommandons qu'au-dessus de tous les établissements universitaires soit créé un organisme de coordination chargé de la planification du développement de l'ensemble des institutions universitaires.

Annexe

Évaluation du nombre d'étudiants se préparant
à la carrière d'enseignant dans la
zone de Montréal, en 1971

Selon les prévisions du rapport Parent, le nombre de nouveaux maîtres de langue française requis par année, pour l'ensemble du Québec en 1971-1972, sera de

- 2900 pour l'enseignement élémentaire,
- 2100 pour l'enseignement secondaire,
- 910 pour l'enseignement pré-universitaire et professionnel.

La zone de Montréal (régions 6A, 6B, 7, 8, et 9) comptera, vers 1971, environ 56.0% du total pour la province de la population de langue française âgée de 6 à 20 ans. Appliquons cette fraction aux chiffres cités plus haut quant aux besoins de nouveaux maîtres en 1971:

- 1630 pour l'enseignement élémentaire,
- 1180 pour l'enseignement secondaire,
- 510 pour l'enseignement pré-universitaire et professionnel.

La préparation à l'enseignement élémentaire exigera une année d'études de niveau universitaire, si l'on retient les recommandations de la Commission Parent. Pour assurer la production de 1630 nouveaux certificats en 1971, il faudra enregistrer environ 1900 inscriptions, puisqu'il faut tenir compte des redoublements, des échecs et des départs (1630+15%).

Les maîtres de l'enseignement secondaire devront posséder au moins une licence après au moins trois années d'études universitaires.

Pour répondre à un besoin de 1180 nouveaux maîtres, il faut prévoir 4200 inscriptions environ ($1180 \times 3 + 15\%$).

Pour enseigner au niveau de l'institut, les candidats devront avoir complété au moins de 3 à 4 années d'études universitaires. Adop-
tons une moyenne de 3.5 années. Aux 510 nouveaux maîtres requis en 1971, devront correspondre environ 2050 inscriptions ($510 \times 3.5 + 15\%$).

Retenons les 3 chiffres d'inscriptions et le total:

1900 pour l'élémentaire,
4200 pour le secondaire,
2050 pour le pré-universitaire et professionnel.
<hr/>
8150 pour l'ensemble

La ou les facultés des sciences de l'éducation de Montréal assureront elles-mêmes directement toute la formation des 1900 futurs maîtres de l'élémentaire, 33% de la formation des 4200 futurs maîtres du secondaire et 29% (1) de la formation des 2050 futurs maîtres du pré-universitaire et professionnel, soit

100% de 1900	=	1900
33% de 4200	=	1400
29% de 2050	=	600

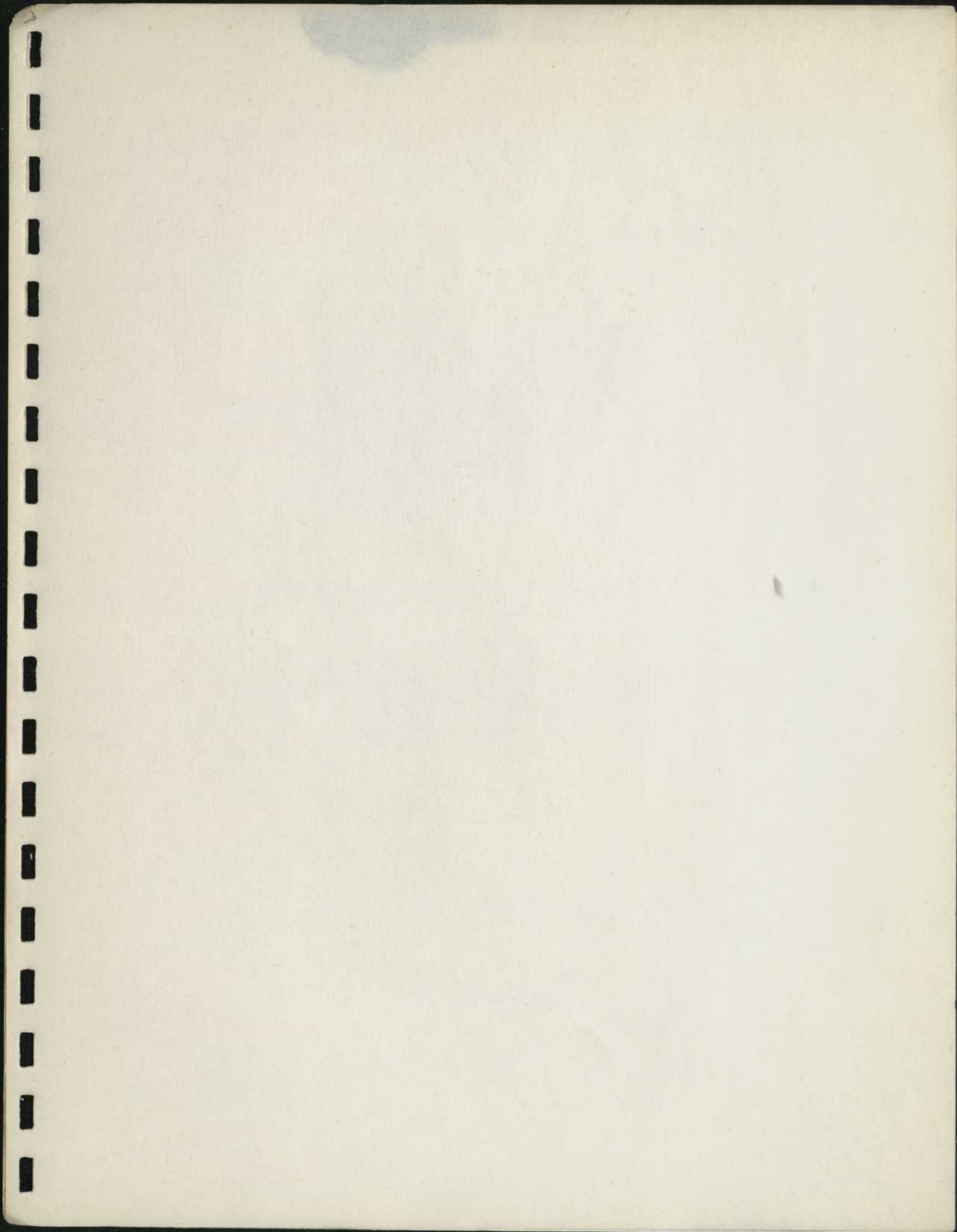
Total des étudiants réguliers	<hr/>
des sciences de l'éducation	= 3900

Il faut admettre la possibilité d'un centre d'études universitaires à Hull et un autre à Rouyn (régions 8 et 9) où se trouve environ

(1) En supposant que les futurs enseignants de l'institut auront reçu un an de formation psycho-pédagogique.

12.5% de la population concernée.

Le 23 mars 1965.



BNQ



000 168 862